

Réunion du Conseil d'administration du mercredi 22 octobre 2025 à 15h00

Délibération n°2025-36

Objet : Convention de partenariat avec l'association Sciences CAB

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GOUSMAR représentée par M. LEFEBVRE, M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, Mme GONZALEZ représentée Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code général de la fonction publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN, Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSES, Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Code général de la fonction publique définit la gestion des ressources humaines et le recrutement comme les missions générales des centres de gestion. Sur cette base, le CDG31 assure la gestion de l'emploi territorial et de fait la promotion de la fonction publique territoriale sur son territoire.

Depuis le 1er janvier 2016, le CDG31 est en outre coordonnateur général des treize centres de gestion de la région Occitanie et le chef de file sur la mission Emploi.

La Présidente indique, par ailleurs, que Sciences Cab est une association étudiante basée à Sciences Po Toulouse.

L'objectif de l'association est de familiariser les étudiants de Sciences Po Toulouse avec les institutions politiques françaises et leur fonctionnement, en proposant diverses activités (conférences, ateliers professionnalisants, café-débats, visites d'institutions...).

La Présidente rappelle que le CDG31 s'engage à développer une politique partenariale avec des établissements dispensant des formations diplômantes post-baccalauréat pour notamment répondre à deux axes majeurs :

1. Promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale ;
2. Rechercher des candidats pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics.

Ainsi, le CDG31 et Sciences Cab exercent des missions complémentaires dans le domaine de l'emploi territorial.

La Présidente précise que la proposition de convention de partenariat en annexe définit les modalités de partenariat entre le CDG31 et Sciences CAB dans le cadre de l'organisation du Forum de l'Emploi Inter Fonctions Publiques, qui se tiendra le 3 décembre 2025 au Pavillon République du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La Présidente propose la signature de la convention comme annexée à la présente délibération.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'association Sciences Cab, comme annexée à la présente délibération ;
- D'habiliter la Présidente à signer ladite convention.

Fait à Labège,
Le 22/10/2025

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

CONVENTION DE PARTENARIAT

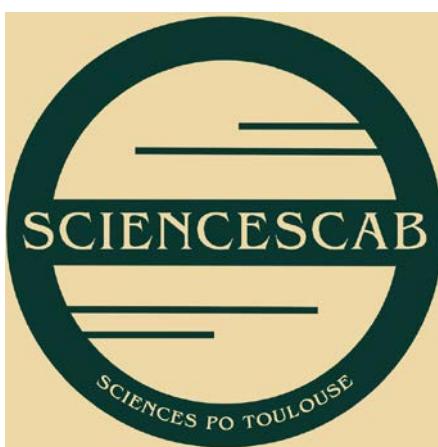
Entre d'une part :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne



Et d'autre part

L'Association étudiante Sciences CAB de Sciences Po Toulouse



Pour l'année universitaire 2025-2026

Représentation

La présente convention est établie entre :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-après dénommé CDG31, établissement public à caractère administratif, sis 590 rue Buissonnière, CS 37666, 31676 Labège Cedex, représenté par Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente, en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 2 octobre 2024.

Et

L'association Sciences CAB, ci-après dénommée Sciences CAB, association étudiante de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, représentée par son Président Etienne BOURGEOIS.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CDG31 et Sciences CAB dans le cadre de l'organisation du Forum de l'Emploi Inter Fonctions Publiques, qui se tiendra le 3 décembre 2025 au Pavillon République du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Article 2 - Missions confiées à Sciences CAB

Dans le cadre de ce partenariat, Sciences CAB s'engage, avec le soutien de ses membres étudiants ainsi que de l'ensemble des étudiants de l'IEP qui souhaiteraient s'investir dans le partenariat, à contribuer à :

- L'organisation du temps de clôture du salon, en appui aux équipes du CDG31 ;
- La participation à l'organisation de l'espace stage du forum, en lien avec le groupe d'étudiants investis sur le projet et le CDG31.

Article 3 - Calendrier de travail prévisionnel

Les réunions de travail du groupe étudiant se tiendront selon le calendrier prévisionnel en annexe de la convention et en présence d'un représentant du CDG31.

Ces réunions de travail ont pour objet d'une part d'assister les étudiants sur la rédaction de leurs CV et lettres de motivation présentés lors du forum et d'autre part de préparer l'organisation logistique de l'espace stage avec les étudiants (configuration des stands, communication visuelle, etc.).

Les réunions de travail pourront se tenir au choix dans les locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole, située 21 allée de Brienne 31000 Toulouse, ou de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès située 5 allées Antonio Machado 31100 Toulouse.

Des ajustements pourront être apportés d'un commun accord si nécessaire.

Article 4 - Caractère non rémunéré des missions

Les missions confiées aux étudiants dans le cadre du présent partenariat sont bénévoles et ne donnent lieu à aucune rémunération.

Article 5 - Propriété des productions

L'ensemble des supports produits (documents, visuels, outils de communication, etc.) par les étudiants dans le cadre de ce partenariat sera la propriété partagée du CDG31 et de l'association Sciences CAB.

Article 6 - Assurance et responsabilité

Les étudiants participant aux activités prévues dans la convention demeurent couverts par l'assurance responsabilité civile de l'Association Sciences CAB.

En cas de dommage causé par un étudiant dans le cadre de ses missions, la couverture de responsabilité civile de l'étudiant (via Sciences CAB ou son assurance personnelle) s'appliquera.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du projet, à compter de sa signature et jusqu'à l'exécution dudit Forum de l'Emploi Inter Fonctions Publiques.

Article 8 - Protection des données personnelles

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties sont tenues au respect de la réglementation en vigueur applicable aux traitements de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les parties s'engagent à traiter les données personnelles en leur possession conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues, ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le délégué à la protection des données peut être contacté par mail à : dpo@cdg31.fr

Article 9 - Différends et règlement des litiges

Tout différend entre les parties dans l'exécution des présentes devra faire l'objet d'une recherche de règlement amiable préalablement à toute action contentieuse.

En l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse :

68 rue Raymond IV- BP 70007- 31068 TOULOUSE CEDEX, <http://telerecours.fr>

A Toulouse, le / /

Pour Sciences CAB
Le Président

Pour le CDG31
La Présidente



Etienne BOURGEOIS

Sabine GEIL-GOMEZ

Annexe 1 : calendrier prévisionnel des réunions de travail avec les étudiants

Le calendrier prévisionnel des réunions de travail est fixé comme suit pour l'année 2025 :

- Mercredi 24 septembre 2025 – 9h à 12h
- Mercredi 8 octobre 2025 – 9h à 12h
- Mercredi 15 octobre 2025 – 9h à 12h
- Mercredi 5 novembre 2025 – 9h à 12h
- Mercredi 19 novembre 2025 – 9h à 12h
- Mercredi 3 décembre 2025 – 8h30 à 18h30